



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 février 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 723-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS ET AUX ÉLUES

Ce règlement est un énoncé des principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil municipal.

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le projet de ce règlement a fait l'objet d'un avis public le 1^{er} février 2022.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 9 février 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint